



Conseil Communal L'Isle

Séance du Conseil communal du 8 octobre 2026 Condensé du procès-verbal

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20h20. L'appel est fait par la secrétaire. **41** Conseillers-ères présents-es, **3** Conseillers-ères excusés-es, **1** Conseiller-ère absents-es lors de l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il n'y a pas de courrier reçu.

M. Arnaud Cloux, Président, procède à l'assermentation de Mme Hubeaux Catherine par la lecture du serment (art. 9 LC), Mme Hubeaux promet en levant la main droite.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par **40** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 17.06.2026. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal à l'unanimité par **39** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2 : Préavis 05/2026 : indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le préavis 05/2026 est accepté par **40** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

Point 3 . Préavis 06/2026 : Arrêté d'imposition pour 2027 et 2028

M. Christian Salomon, membre de la commission des finances, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le préavis 05/2026 est accepté par **38** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

Point 4. Préavis 07/2026 : Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la législature 2026-2031

M. Didier Schmidt, membre de la commission des finances, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le préavis 05/2026 est accepté par **36** voix pour, **0** voix contre et **4** abstentions.

Point 5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle et exposent les points concernant leur dicastère.

Point 6. Communications du bureau du Conseil

M. Arnaud Cloux, Président, explique aux Conseillers le droit de proposition des Conseillers Communaux ou Généraux.

La prochaine séance est fixée au 3 décembre 2026 à 19h15.

Point 5. Propositions individuelles

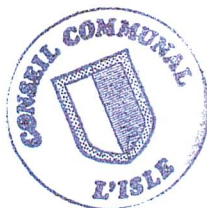
Il est répondu aux différentes questions.

La séance est levée à 21h30.

Tout référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

